

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 JUIN 2022

Délibération n°22-06-04

L'an deux mille vingt-deux et le 02 juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal de La Chapelle-Villars sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Date de la Convocation : 18 mai 2022

**OBJET : HABITAT : ADIL42-43 (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT) : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR 2022**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -  
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -  
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL (*Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL*),  
LUPÉ : M. Farid CHERIET -  
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -  
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -  
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN,  
Mme Agnès VORON (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*) -  
ROISEY : M. Philippe ARIÈS (*Pouvoir de M. Éric FAUSSURIER*) -  
SAINT-APPOLINARD : M. Jacques GERY (*Pouvoir de Mme Annick FLACHER*) -  
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -  
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT (*Pouvoir de M. Philippe BAUP*), Mme Véronique MOUSSY,  
M. Christian CHAMPELEY -  
VÉRANNE : M. Michel BOREL (*Pouvoir de Mme Martine MAZOYER*) -  
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : Mme Nathalie BÉAL (*Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL*), Mme Brigitte BARBIER -  
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP (*Pouvoir à M. Serge RAULT*) -  
PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*) -  
ROISEY : M. Éric FAUSSURIER (*Pouvoir à M. Philippe ARIÈS*) -  
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER (*Pouvoir à M. Jacques GERY*) -  
VÉRANNE : Mme Martine MAZOYER (*Pouvoir à M. Michel BOREL*) -

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY : M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -  
PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE -  
VÉRIN : M. Cyrille GOEHRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22\_06\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 09/01/2020

Par délibération n°11-12-08 du conseil communautaire du 19 décembre 2011, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a intégré l'ADIL de la Loire. L'ADIL de la Loire a ouvert ses portes le 14 janvier 2013. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, elle est devenue l'ADIL Loire Haute-Loire (ADIL 42-43).

Elle a un rôle d'information pour toute question touchant au logement et à l'habitat. Cette information repose sur une compétence juridique et financière.

Le conseil est neutre, personnalisé et gratuit. Ce service est accessible pour les particuliers et les acteurs du logement.

La participation demandée est de 0,11 € par habitant soit 1 852,29 € pour la communauté de communes.

L'adhésion étant annuelle, il est proposé au conseil communautaire de renouveler sa participation à l'ADIL pour une année supplémentaire, de valider la convention de partenariat et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve le renouvellement de la participation de la communauté de communes à l'ADIL pour l'année 2022,
- Valide la convention de partenariat,
- Note que la participation financière de la communauté de communes annuelle est calculée sur la base de 0,11 € par habitant, soit 1 852,29 € pour l'année 2022,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22\_06\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 09/01/2020